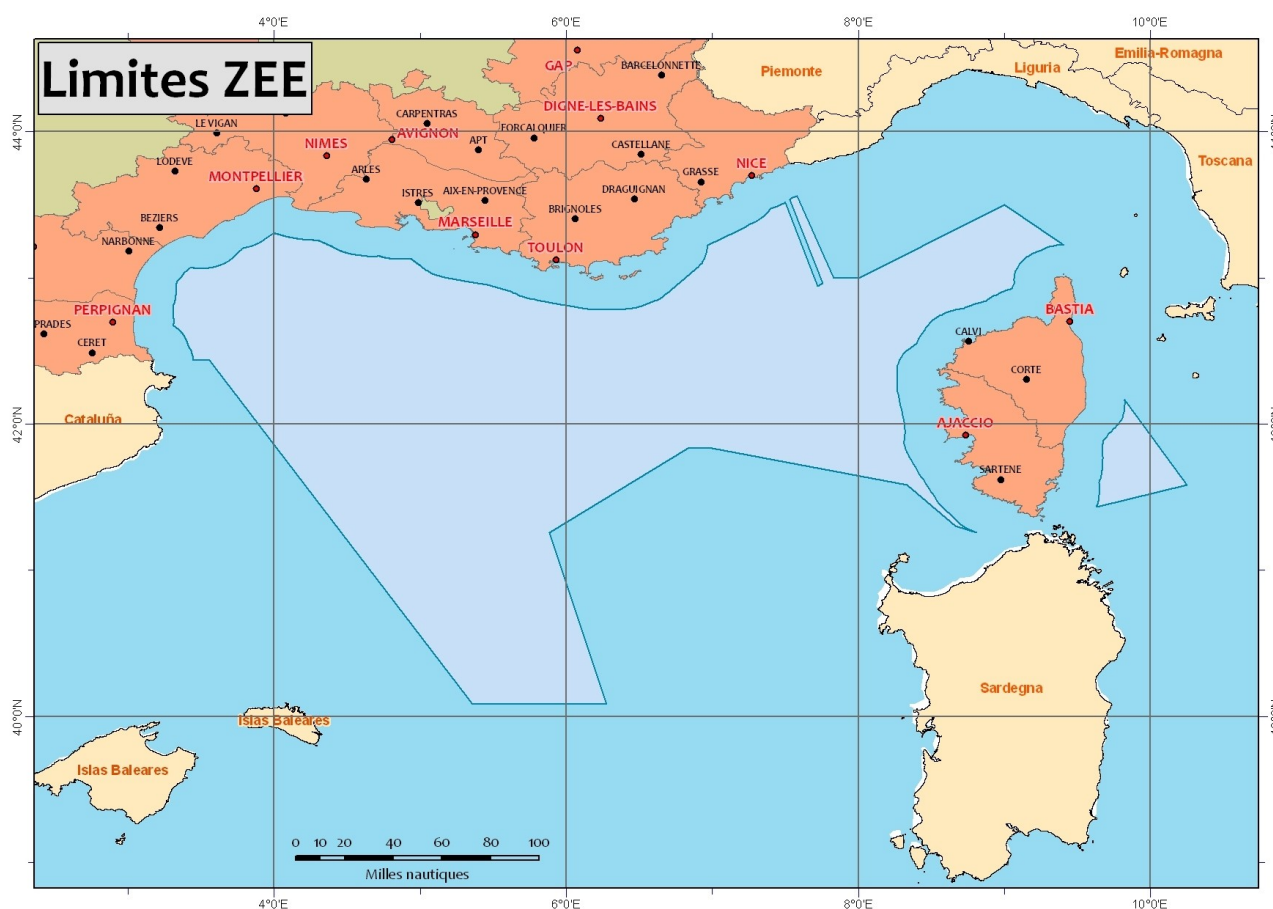


## Document 2

# Zone économique exclusive française en Méditerranée

Le 14 octobre 2012 a été publié au journal officiel de la République française le décret de création d'une ZEE en Méditerranée.

### 1. Carte



### 2. Références

Décret 2012-1148 du 12 octobre 2012 portant création d'une zone économique exclusive au large du territoire de la République en Méditerranée

### 3. Contenu

Notice du décret :

« Le décret crée une zone économique exclusive (ZEE) au sens de la convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, dite « convention de Montego Bay », ce qui a pour effet de :

– conférer à l'Etat des droits souverains pour l'exploration, l'exploitation, la conservation et la

gestion des ressources naturelles, biologiques ou non, se trouvant dans les eaux, sur le fond de la mer et dans le sous-sol de la zone considérée ;

– renforcer sa capacité à lutter contre toutes les formes de pollutions ;

– lui permettre d’y mener d’autres activités tendant à l’exploration et à l’exploitation de cette zone maritime à des fins économiques, telles que la production d’énergie à partir de l’eau, des courants et des vents ;

– l’autoriser à mettre en place et à utiliser des îles artificielles et autres installations ou ouvrages, telles que des plates-formes de forage et des éoliennes. »